Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Recu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID: 081-200063360-20241209-20241212_14-DE

Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 09 décembre 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice: 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 02/12/2024

Présents: M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe, M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), M. KROL Alfred, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZÉ Émile), M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M JOUANY Claude, MME MALAQUIN Hélène, M. TROUCHES Michel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage: 02/12/2024

Absents excusés: MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BENSETTI Nawel), M. COSQUER Cyril, M. GOZÉ Émile (Procuration à MME COBOURG Monique), MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey).

Absents : M. ANTOINE Gérard, M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. PAULIN Samuel, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. HEIM Philippe.

N° DEL2024-67: Acquisition de la parcelle ZN 963.

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la situation de la parcelle ZN 963 sise 21 chemin de Bramevaques.

Cette parcelle appartient à M. Cintas Eric et son épouse Mme Astier Evelyne.

Aujourd'hui, après avoir divisé leur terrain, cette parcelle n'est plus contre leur maison d'habitation et il leur devient compliqué de l'entretenir.

Ils proposent donc de la céder à la commune pour l'euro symbolique.

M. Le Maire a pris attache auprès des services de la régie voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui ont précisé déjà entretenir cette parcelle.

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1311-13 habilitant les maires à recevoir et authentifier les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés en la forme administrative par leur collectivité;
- **VU** la demande de M. et Mme Cintas de céder la parcelle ZN 963 à la commune de Puygouzon ;
- **Vu** l'avis de la régie voirie de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sur l'entretien de cette parcelle ;
- Considérant que M. Le Maire va dresser l'acte en la forme administrative et qu'il ne peut être à la fois celui qui rédige l'acte et celui qui représente la commune à l'acte ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle ZN 963 sise 21 chemin de Bramevaques à Puygouzon, appartenant à M. Eric Cintas et Mme Evelyne Cintas née Astier pour l'euro symbolique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à dresser l'acte en la forme administrative ;
- **AUTORISE** Madame Condomines Maurel Nadine, 1ère adjointe, à représenter la commune à l'acte et signer tous les documents et actes nécessaires.

Le Maire

Thierry DUFOUR

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

Philippe HEIM